



Le Saint-Siège

***SALUT DU PAPE FRANÇOIS
AUX PARTICIPANTS AU COURS "SUPER RATO"
ORGANISÉ PAR LE TRIBUNAL DE LA ROTE ROMAINE***

*Salle Paul VI
Mercredi 5 novembre 2014*

[Multimédia]

Je n'ai préparé aucun discours, je désire seulement vous saluer. Pendant le synode extraordinaire, on a parlé des procédures, des procès, et il existe le souci d'alléger les procédures, pour un motif de justice. La justice, pour qu'elles soient justes, et la justice pour les personnes qui attendent, comme Mgr le doyen vient de le dire. Justice: combien de personnes attendent pendant des années un jugement. C'est pour cette raison que, déjà avant le synode, j'ai constitué une commission pour aider à préparer différentes alternatives dans cette optique: une optique de justice, et aussi de charité, car tant de personnes ont besoin d'une parole de l'Église sur leur situation matrimoniale, attendent un oui ou un non, mais qui soit juste. Certaines procédures sont si longues ou si lourdes qu'elles n'aident pas, et les personnes abandonnent. Un exemple : le tribunal interdiocésain de Buenos Aires, je ne me souviens pas bien mais je crois que, en première instance, il s'occupe de 15 diocèses; je crois que le plus éloigné est à 240 kilomètres... On ne peut pas, il est impossible d'imaginer que des personnes simples, communes aillent au tribunal : elle doivent faire un voyage, elles doivent perdre des jours de travail, également la prime... tant de choses... Elles disent : « Dieu me comprend, et je vais de l'avant ainsi, avec ce poids dans mon âme ». Et la mère Église doit rendre justice et dire : « Oui, c'est vrai, ton mariage est nul — Non, ton mariage est valable ». Mais c'est justice que de le dire. Ainsi elles peuvent aller de l'avant sans avoir ce doute, cette obscurité dans l'âme.

Il est important que l'on fasse ces cours, et je remercie beaucoup Mgr le doyen pour ce qu'il a fait. Et je le remercie aussi parce que c'est lui qui préside cette commission pour trouver des suggestions d'allègement des procédures. Il faut toujours aller de l'avant. C'est la mère Église qui va et qui cherche ses enfants pour rendre justice. Et il faut également être très attentifs à ce que les procédures ne soient pas le cadre des affaires : et je ne parle pas de choses étranges. Il y a aussi eu des scandales publics. J'ai dû éloigner du tribunal une personne, il y a un certain temps,

qui disait : « Dix mille dollars et je te fais les deux procédures, civile et ecclésiastique ». S'il vous plaît, pas de cela ! Toujours pendant le synode, certaines propositions ont parlé de gratuité, il faut voir... Mais quand les intérêts spirituels et économiques sont liés, cela n'appartient pas à Dieu ! La mère Eglise est très généreuse pour pouvoir rendre la justice gratuitement, comme nous avons été justifiés gratuitement par Jésus Christ. Ce point est important : séparez les deux choses.

Et merci d'être venus à ce cours : on doit étudier et on doit aller de l'avant et toujours rechercher le *salus animarum*, qui ne doit pas nécessairement se trouver en dehors de la justice, au contraire, avec justice. Merci beaucoup, et je vous demande de prier pour moi. Merci.